Envoyé en préfecture le 02/05/2025
Reçu en préfecture le 02/05/2025
Publié le 02/05/2025
ID : 014-200064954-20250428-2025_05_04-DE

Délibération n°

2025-05-04

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage : 02/05/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 28 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-trois avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : ALEXANDRE Yves, VENGEONS Christian, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie GALLIER Erick, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEROUILLY Chloé, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël.

Absents excusés : DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves ; DAUTY Virginie donne pouvoir à VENGEONS Christian ; FRENEE Anais donne pouvoir à LECUTER Josiane ; MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle ; PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : GILBERT Sébastien, PELTIER Virginie. RAVACHE Jérôme.

Présents : 15 ***Pouvoirs*** : 5 ***Votants*** : 20

La séance a été ouverte à 20h03.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Arrivé à 20h12, Monsieur DAVID a pu prendre part au vote de toutes les délibérations.

Arrivé à 20h30, Monsieur HERVIEU a pu prendre part au vote de toutes les délibérations.

Créances éteintes
Délibération 2025-05-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu les états et les pièces justificatives transmis par les services de la DGFiP à la date du 04/04/2025,

Décision : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 02/05/2025
Reçu en préfecture le 02/05/2025
Publié le 02/05/2025
ID : 014-200064954-20250428-2025_05_04-DE

APPROUVE en créances éteintes ces créances irrécouvrables au vu des états transmis par le Trésorier
IMPUTE la dépense de 2 387,75 € au compte 6542
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire le
02/05/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY
(CALVADOS)

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY
(CALVADOS)